

29 août 2012

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 2 avril 2012 de M^{mes} Sarah Klopmann et Anne Moratti: «Règlement fixant les conditions de location des salles de réunions et de spectacles de la Ville de Genève».

TEXTE DE LA QUESTION

La Ville est-elle en train de réviser son règlement?

Si oui, quand sera-t-il soumis au Conseil municipal?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Comme le Conseil administratif a eu l'occasion de le dire à la commission du logement, la Gérance immobilière municipale est en train de réviser son règlement fixant les conditions de location de salles de réunions et de spectacles de la Ville de Genève. La révision pourra être finalisée quand le Conseil municipal se sera prononcé sur la motion pendante relative à la tarification.

Dès que le travail sera terminé, le Conseil administratif informera le Conseil municipal et lui fournira la nouvelle version.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La vice-présidente:
Sandrine Salerno